

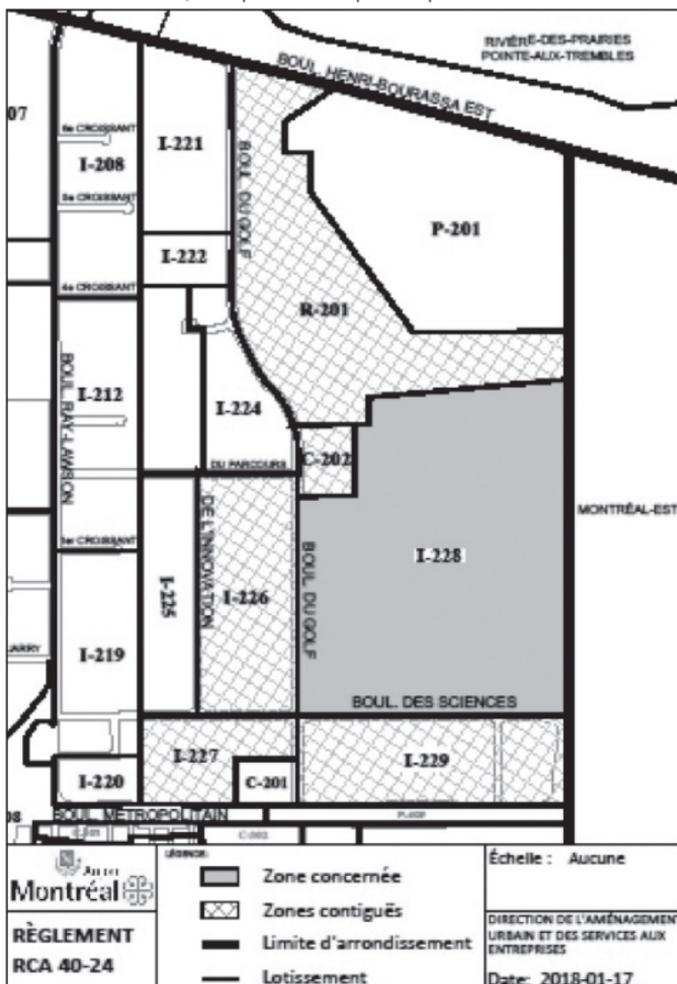
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
 « Premier projet de règlement modifiant le

Règlement concernant le zonage (RCA-40)» (RCA-40-24)

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux personnes intéressées de l'arrondissement d'Anjou que le conseil d'arrondissement tiendra, suite à l'adoption à la séance du 9 janvier 2018, d'un premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement concernant le zonage (RCA-40) » (RCA-40-24), une assemblée publique de consultation le mardi 6 février 2018 à 18 h 30, au 7800, boul. Métropolitain Est, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

L'objet de ce règlement consiste à modifier la grille des usages et des normes de la zone I-228, afin d'autoriser la catégorie d'usage « C5 Commerce de moyenne ou grande surface », ainsi que les catégories « C4a Vente d'essence et de produits d'épicerie » et « C4d Réparations de véhicules autres que des véhicules lourds » uniquement de façon complémentaire à un commerce de moyenne ou grande surface. Le taux d'implantation au sol minimal et le coefficient d'occupation du sol minimal seront réduits pour les usages de la catégorie « C5 Commerce de moyenne ou grande surface ».

Ce projet de règlement vise la zone I-228, telle qu'illustrée au plan ci-après :



Le plan décrivant les zones du territoire de l'arrondissement d'Anjou ainsi que le présent projet de règlement peuvent être consultés à la mairie d'arrondissement située au 7701, boul. Louis-H.-La Fontaine, durant les heures d'ouverture.

Au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par le maire d'arrondissement expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet contient certaines dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 24 janvier 2018.

Nataliya Horokhovska
 Secrétaire d'arrondissement substitut